



Maine et Loire

COMPTE RENDU CHS CT du 9 juin 2020

**FO DGFIP 49, LIBRE ET INDÉPENDANT
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le CHS CT du Maine et Loire s'est tenu en audio conférence le 9 juin 2020. L'ordre du jour portait principalement sur le suivi du plan de reprise d'activité de la DDFIP. La séance a débuté par la lecture d'une déclaration liminaire dans laquelle les représentants **FO DGFIP49** ont réitéré leurs remarques relatives aux plans d'installation des bureaux (cf compte rendu du CHS CT du 14 mai).

En outre, ils ont demandé des précisions sur la prise en compte en présentiel des agents considérés en autorisation d'absence sur ces plans, et ont exprimé leur désaccord sur le lancement d'une expérimentation d'accueil du public à Segré alors que le CHS CT n'a pas été appelé à examiner les conditions d'accueil.

M Derrac a répondu que les plans fournis sont ceux établis d'après la situation des effectifs au 2 juin 2020 et donc, avant l'intervention des services de Direction ou la visite sur place par l'assistante de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Les effectifs pris en compte sont ceux actuellement en présentiel, la Direction Locale étant en recherche de solutions permettant l'accueil de l'ensemble des agents, y compris les collègues en ASA « Santé Fragile ».

Au sujet de l'expérimentation de l'accueil à Segré, M Derrac estime que le sujet de la réouverture a été évoqué au cours du CTL du 4 juin 2020 et qu'il est libre d'expérimenter ce qu'il souhaite !!!

(Pour rappel, ce sujet a bien été évoqué au cours du CTL mais, à la demande des syndicats, il avait été décidé d'attendre la tenue de ce CHS CT pour discuter des modalités de reprise)

Point sanitaire :

Depuis le début du confinement, il y a eu 18 cas de suspicions COVID à la DDFIP de Maine et Loire. La dernière personne « suspectée » est revenue le 22 mai. Aucun cas n'a été déclaré depuis.

Situation des effectifs - Conditions de travail :

567 agents sont désormais en présentiel et 163 en télétravail. Cela correspond à 83 % des effectifs.

Certains télé-travailleurs reprennent leur travail en présentiel, ce qui permet le redéploiement des PC portables auprès des collègues en ASA qui ont explicitement demandé à télé-travailler.

Concernant le retour des collègues en ASA, Mme Raimbault-le Dren précise que la Direction travaille sur les plans d'installation des bureaux permettant d'accueillir l'ensemble des agents et qu'ils seront validés par Mme Bondu, assistante de prévention et M. Fréville, Inspecteur Santé et Sécurité au travail.

Elle indique que si nécessaire des plaques de plexiglas supplémentaires pourraient être mises à disposition afin de permettre le retour de collègues actuellement en ASA « santé fragile et/ ou en télétravail. »

M Guérineau indique, qu'actuellement, entre 50 et 60 % des agents « en santé fragile » télé-travaillent.

M Fréville évoque les visites de postes qu'il a effectué dans le département.

Il rappelle la nécessité d'une distanciation de 2 mètres entre les agents, et la norme minimale de 4 m² par agent. Il a indiqué que l'utilisation des ventilateurs n'est pas interdite, mais peut contribuer à véhiculer le virus.

Il conseille donc de mettre en action les ventilateurs ou rafraîchisseurs d'air uniquement pour des situations de canicule.

Les représentants **FO DGFIP49** ont vivement regretté que la Direction locale n'ait pas fourni de nouveaux plans permettant de matérialiser pour tous les sites identifiés comme problématiques, les modifications intervenues dans l'aménagement des bureaux.

Réouverture des accueils au public :

Suivant les instructions données par le Directeur général visant à une réouverture rapide de tous les accueils au public, M Derrac estime que les accueils peuvent ré- ouvrir dans des conditions normales dans la mesure où la sécurité est assurée.

Ainsi, **l'ensemble des sites (Impôts ou Trésoreries) rouvriront le lundi 15 juin.**

Sur les sites « Accueils Impôts » d'Angers, Cholet et Saumur, des vigiles seront engagés pour gérer les flux. Le port du masque sera obligatoire pour les contribuables ou redevables.

Pour les organisations syndicales, ces conditions ne sont pas suffisantes.

FO DGFIP49 exige notamment qu'un plan de circulation et d'accueil soit établi pour chaque site et transmis aux représentants du personnel ou soumis à un nouveau CHS CT.

M. Derrac n'exclut pas la fermeture des accueils en cas de débordements.

Consommables et fournitures spécifiques COVID :

Une nouvelle livraison de plaques de plexiglas interviendra dans les services qui en ont exprimé la demande au cours des semaines à venir.

Les opérations de nettoyage approfondi n'ont pas été réalisées sur l'ensemble des sites, mais la Direction assure que ce n'est qu'une question de jours pour les sites de Montrevault et Saumur (hors SIP) ou de devis en cours (cité administrative Bâtiments C et D).

Questions diverses :

Le Dr Aubrun (Médecin de prévention intérimaire) a profité de cette réunion pour annoncer qu'à compter du 1er juillet 2020, l'intérim temporaire serait assuré par le Dr Lacoste-Renard.

Les représentants **FO DGFIP49** ont questionné le Président du CHS CT afin d'avoir des éléments d'informations au sujet du recrutement d'un médecin de prévention titulaire pour notre département. M Derrac a répondu que le Secrétariat Général du Ministère est en recherche active, mais qu'il n'a pas plus de précision.

Concernant la demande de **FO DGFIP** exprimée lors du CHS CT du 14 mai 2020 relative aux contrôles de bon fonctionnement des VMC, (ventilations mécaniques contrôlées chargées de renouveler l'air des bureaux), Mme Raully a indiqué que les contrôles vont débuter du 11 au 17 juin à la cité administrative, puis plus tardivement sur les autres sites. Un nettoyage approfondi des conduits et tuyauteries est prévu, la recherche d'un prestataire est en cours.

Au sujet des analyses menées afin de détecter la présence de radon (gaz inodore contenu dans le sol et les roches), Mme Bondu a précisé que l'entreprise va procéder au relevage des capteurs jeudi prochain sur tous les sites.

La commission immobilière du CHS CT sera convoquée courant septembre 2020 pour étudier les conditions de réinstallation du SGC de la couronne d'Angers.

Pour conclure, Mme Bondu a indiqué que DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) a été enrichi des risques pandémiques. Un groupe de travail, consacré à l'étude et l'analyse du DUERP, se tiendra aussi en septembre 2020.

Vos représentants **FO DGFIP 49** au CHS CT : Manuela BODIN et Olivier AUDOUX

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu